

AVIS DU CHSCT de GRENOBLE SUR LE BILAN HSCT 2014 :

Les bilans HSCT de l'année 2014 pour les 2 entités de ST Microelectronics Grenoble 2 SAS et Alps SAS ont été portés à la connaissance du CHSCT lors de sa réunion plénière du 1^{er} Octobre 2015.

En préambule, nous souhaitons apporter quelques corrections et commentaires à ces bilans.

- Au paragraphe 4 Moyens et actions : les moyens mentionnés sont dans l'ensemble ceux qui doivent être normalement alloués pour l'exercice de la mission du CHSCT
- Le paragraphe concernant la Commission 0AT2R : commission légale du CHSCT, qui permet de traiter hors séance plénière le suivi des événements survenant sur le site, devrait être intégré au paragraphe 4.1- moyen et actions du CHSCT
- Concernant le bilan formation sécurité 2014, il serait souhaitable d'expliquer et commenter les écarts avec le programme de formation (périmètre couvert, ...)
- Nous souhaiterions nous assurer que nos collègues en détachement chez Ericsson Modem sont bien pris en compte dans le bilan de ST Alps
- Nous souhaiterions une synthèse au niveau du Site de Grenoble pour avoir une vision globale et simplifier les analyses. Un début d'analyse des accidents est proposé dans le bilan de ST Grenoble (RPS, déplacement, ...) alors qu'il n'y a pas d'équivalent dans le bilan de ST Alps !

Après analyse des bilans, les membres du CHSCT relèvent et notent positivement, les points suivants, visant à améliorer l'hygiène, la sécurité et les conditions de travail sur le site :

- Le nombre d'Accident du Travail répertorié se stabilise, par contre le taux de fréquence augmente dû à la baisse des effectifs de ST Grenoble
- Le groupe de travail incluant des membres du CHSCT pour adresser les problématiques liées à la réintégration des salariés de ST Ericsson vers ST, avec des salariés volontaires des deux entités ST GNB et ST ALPS a finalisé ses travaux en 2014.
- La poursuite du programme de rénovation des salles de réunions
- La poursuite du programme de remplacement des anciennes stations de travail. A noter qu'il serait intéressant de mentionner l'avancement de ce programme et combien de stations restent à remplacer.
- Le nombre de salariés participant à des formations sécurité en 2014 a été généralement supérieur au nombre figurant dans le plan de formation 2014.

En revanche, nous regrettons :

- Le report et le manque de visibilité sur l'avancement du plan d'action suite à l'étude ergonomique de 2010 pour les PEA
- Le nombre de formations gestes et postures qui reste insuffisant au regard du prévisionnel et des besoins des salariés de notre société
- Comme les années précédentes, nous considérons trop faible le nombre d'acteurs principaux formés aux RPSO et le déploiement du plan d'action relatif à la prévention des Risques Psycho-Sociaux et la sensibilisation des managers sur ce sujet
- La non prise en compte de certaines tâches répétitives (tri manuel par exemple)
- Le bilan qui arrive trop tard (en Octobre 2015 pour l'année 2014), ce qui ne permet pas d'ajuster les actions nécessaires pour l'année en cours
- Les délais pour fournir les PV au Secrétaire du CHSCT, qui étaient trop long et pénalisaient le fonctionnement de l'instance
- Le référentiel OHSAS18001 qui ne nous paraît toujours pas pertinent pour réduire les risques d'accidents du travail

En conclusion : des points positifs et des points négatifs.

Le bilan est partiel, subjectif, sans données chiffrées et explicites de la mise en application réelle des actions dites « réalisées ».

Les recommandations et les priorités données par les élus du CHSCT sur le plan de prévention 2014 n'ont été que partiellement suivies et prises en compte.

La situation économique de l'entreprise et le ressenti des salariés nous laissait craindre une dégradation des Conditions de Travail et de la Santé des salariés du site. Cela s'est confirmé avec entre autres le PDVMI et l'arrêt de Modem Co. Nous constatons que cette dégradation s'est accrue en 2015 avec, entre autre, la situation et les annonces relatives à CPD. Les élus considèrent que si les risques physiques sont en général correctement traités, le nombre d'Accidents du Travail et de Maladie Professionnelle déclaré puisse être en dessous de la réalité vécue par les salariés et relevée par les élus sur le terrain, en particulier lorsque l'on a affaire à des faits liés aux RPSO et aux TMS.

Ajouté à des mesures que nous considérons sous dimensionnées ou trop lentes, le CHSCT donne un avis défavorable.